

Rapport de la Commission ad hoc

Chargée d'examiner le

Préavis n°19/2022 : Construction de collecteurs EU/EC 2023- municipale
responsable du dossier : Mme Nadège Longchamp.

La commission s'est constituée en date 14 novembre 2022 comme suit :

La présidente : Chimène Maraviglia
Le rapporteur : Bertrand Martinelli
Les membres : Richard Nicole
Philippe Hayward
Giuseppe Mantovani
Roxane Berger
Fernand Henry

La commission remercie Mme Nadège Longchamp, Municipale en charge du dossier et M. Vetricim Neziri, collaborateur technique au service travaux et infrastructure pour avoir pris le temps de répondre aux questions des membres de la commission lors de la séance.

Rappel du préavis

Ce préavis porte sur la mise en conformité du réseau communal d'évacuation des eaux, en application du Plan Général d'Évacuation des Eaux (PGEE), la réalisation de cet objectif s'effectue en fonction des disponibilités financières. Tous les projets présentés dans ce préavis figurent au plan des investissements pour 2023. Le projet prévoit le changement de 4 collecteurs dont 3 sont de la responsabilité unique de la commune et 1 sous la responsabilité conjointe de Lausanne, Epalinges et le Mont-sur-Lausanne. La réalisation de ces projets se fait en coordination étroite avec le service des eaux de la Ville de Lausanne

Objet : Chemin Creux

Le collecteur existant pour ce chemin, actuellement en régime unitaire, est vétuste et dégradé. Il est prévu de le remplacer par des collecteurs séparatifs (EU/EC). Au vu de l'étroitesse de la route en question, l'emprise de fouille nécessaire représente une part importante de la largeur de chaussée. Vu l'état actuel du revêtement bitumineux, la Municipalité propose de reconstruire entièrement la superstructure routière pour ce chemin, permettant ainsi d'assurer une qualité et une longévité optimales sur cette route. Une procédure d'enquête publique doit être menée pour ce tronçon.

Objet : Chemin du Vallon

Le Service de l'eau de la Ville de Lausanne prévoit le remplacement de ses conduites d'eau potable sur le chemin du Vallon. Le réseau communal d'évacuation des eaux n'étant pas conforme à cet endroit (environ 150 m), la Municipalité souhaite également remplacer les

collecteurs d'eaux usées et d'eaux claires. Les collecteurs existants, actuellement en régime séparatif, sont vétustes et le séparatif n'est pas conforme.

Objet : Chemin de la Longeraie

Le collecteur existant pour ce chemin, actuellement en régime unitaire, est vétuste et dégradé. Il est prévu de le remplacer par des collecteurs séparatifs (EU/EC). Le projet consiste à mettre en conformité une partie du réseau des collecteurs communaux au chemin de Longeraie, entre le hameau de Longeraie et le ruisseau de la Millière sur environ 500 m. Ce projet sera complété par l'aménagement d'une fosse de dissipation d'énergie juste à l'aval de l'exutoire existant des eaux claires dans le ruisseau de la Millière. Une procédure d'enquête publique doit être menée pour ce tronçon.

Objet : Flon - Collecteur EU intercommunal

Le collecteur d'évacuation des eaux usées intercommunal Lausanne/Epalinges/Le Mont-sur-Lausanne construit dans le lit de la rivière du Flon au début des années 1970. Il a été constaté que son état était fortement dégradé, mettant en évidence un problème d'étanchéité généralisé, nécessitant une intervention impérative pour sa mise en conformité. Par conséquent, le Service de l'eau de la Ville de Lausanne prévoit une réhabilitation du collecteur par gainage. Simultanément à la réhabilitation du collecteur par gainage/chemisage, des travaux de génie civil sont également nécessaires pour renforcer la structure du collecteur afin de le protéger en cas de crue ou d'affaissement du lit de la rivière. Le Service de l'eau souhaite profiter de ces travaux pour réaliser un deuxième tronçon (en rouge sur le plan ci-dessous) initialement non prévu. Ces travaux s'effectueront également par gainage/chemisage tout comme le premier tronçon. Ils entraîneront donc un coût supplémentaire.

Discussions :

La commission salue le fait que la municipalité présente plusieurs changements de collecteurs dans un seul préavis.

Toutefois, Mme Longchamp indique que la municipalité présentera en 2023 au Conseil un collecteur dans le quartier de Rionzi. Celui-ci ne fait pas partie de ce préavis au vu de sa complexité technique. Il fera donc l'objet d'un préavis spécifique. Après ce dernier, il n'y a pas de prévisions pour d'autres collecteurs.

Priorisation des projets retenus pour 2023 : Mme Longchamps explique que le choix se fait d'abord sur un critère de vétusté des collecteurs et danger possible pour l'environnement. A ce propos, une attention particulière est mise à la surveillance des collecteurs qui par le changement climatique, notamment en été, subissent de forte pression de tassement.

A ce jour 80 % des collecteurs de la commune sont en séparatif et 20 % en unitaire.

Cependant un travail de contrôle est en cours. Dès qu'un nouveau chantier est réalisé la mise en séparatif doit être effectuée. La commune paye CHF 500.- à l'hectare pour les parcelles qui ne sont pas encore en norme. La municipalité ne peut pas donner un délai pour la fin de ces contrôles. A ce jour cela représente environ CHF 200'000.- par année. Les propriétaires ont deux ans pour se mettre en séparatif.

Pour le projet FLON, il y a une clé de répartition selon les services qui interviennent (eau/gaz/autre..). La clé de répartition est basée sur des critères techniques.


La commission rend attentive la municipalité que la question de la pression d'arrivée d'eau dans le projet du Chemin de la Longeraie devrait faire l'objet d'un échange avec les agriculteurs concernés. Mme Longchamp va en effet regarder cela de près avec le service.

Conclusion

Au vu de ce qui précède, la Commission ad hoc chargée d'examiner le préavis N°19/2022 - Construction de collecteurs 2023 propose à l'unanimité d'accepter le préavis tel que présenté.

- Vu le préavis N° 19/2022 de la Municipalité du 18 octobre 2022 ;
- Oûi le rapport de la Commission des finances et celui de la Commission ad hoc désignée pour examiner cette affaire ;
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;
- D'autoriser la Municipalité à exécuter les travaux de construction des nouveaux collecteurs EU/EC 2023 et de reconstruction de la chaussée des projets cités précédemment ;
- D'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 1'700'000.- (HT) relatif aux travaux d'assainissement et un crédit de CHF 125'000.- (TTC) relatif aux autres travaux de génie civil ;
- D'autoriser la Municipalité à prélever la somme nécessaire sur les liquidités courantes et à recourir à l'emprunt aux meilleures conditions du marché, dans le cadre du plafond d'endettement ;
- D'autoriser la Municipalité à amortir cette dépense dès la fin des travaux sur une durée de 30 ans par le compte de fonctionnement « Amortissements obligatoires des collecteurs » 460.3311.01 et par le compte de fonctionnement « Amortissements obligatoires des ouvrages de génie civil » 230.3311.00.

Le Mont-sur-Lausanne, le 28 novembre 2022

	Prénom et nom	Signature
La présidente :	Chimène Maraviglia	
Le rapporteur :	Bertrand Martinelli	